



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
(Rectificatif)

Communauté de communes des Pyrénées Audoises (CCPA)
Commune de CHALABRE

**Enquête publique relative au projet
de Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le public est informé que, par arrêté intercommunal le Président de la Communauté des Pyrénées Audoises, compétente en matière de PLU, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du POS de la commune de Chalabre valant transformation en PLU.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 33 jours consécutifs, du 06/02/2017 au 10/03/2017 inclus.

Caractéristiques principales du projet de PLU de CHALABRE :

Mener une réflexion sur les orientations de la commune en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable afin de redéfinir l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

Les responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées est Monsieur AULOMBARD, Maire de CHALABRE et M. SAVY, Président de la CCPA.

A été désigné par le Président du tribunal administratif de Montpellier :

- M. Edmond de CHIVRE en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés :

A la Mairie de CHALABRE, 1 Cours Sully, et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

- du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30,
- le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

A la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises, Unité Territoriale de CHALABRE, 1 cours d'Aguesseau, aux jours et heures d'ouvertures habituels, soit :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du PLU et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête à disposition à la Mairie ou à l'Unité territoriale de Chalabre de la CCPA ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie ou à la CCPA, ou par voie électronique aux adresses suivantes : mairie.de.chalabre@wanadoo.fr ou accueil.ccpa@pyreneesaudioises.fr (en précisant objet du courriel « Observations PLU pour commissaire enquêteur »).

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont intégrées au dossier de PLU et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de CHALABRE :

- les mercredis 8, 15 et 22 février 2017 de 8h à 12h,
- le mercredi 1^{er} mars de 8h à 12h,
- le vendredi 10 mars 2017 de 13h30 à 16h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la communauté de communes un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur les sites Internet suivants :

www.chalabre.fr (et non sur mairie.de.chalabre@wanadoo.fr comme évoqué dans le précédent avis d'enquête publique) **et/ou** www.pyreneesaudois.com

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Le Président

